



SYNDICAT MIXTE LYS AUDOMAROIS

SEANCE DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2022

QUESTION N°11

RESSOURCES HUMAINES – ADHESION AU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT ET DE TRAITEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, HARCELEMENT ET AGISSEMENTS SEXISTES DU CENTRE DE GESTION DU PAS DE CALAIS

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

28 SEP. 2022

RAPPORTEUR : Monsieur ROUSSEL

Vu le code général de la Fonction Publique,
Vu le code général des Collectivité Territoriales,
Vu le décret n°85-643 du 26 Juin 1985 modifié, relatif aux centres des gestion institués par la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret 2020-256 du 13 Mars 2020, relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la Fonction Publique qui précise les conditions d'application de l'article 6 quater A de la loi n°83-634 susvisée,
Vu la délibération n°2022-42 du 5 Juillet 2022 autorisant le Président du Centre de Gestion à passer convention avec les Collectivités et établissements non contributaires de la cotisation additionnelle,
Vu la déclaration d'intention d'adhésion au dispositif proposé par le Centre de Gestion,
Vu les documents transmis par le Centre de Gestion et notamment la Convention d'Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes,

Considérant que toute autorité territoriale a l'obligation de mettre en place un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes,

Cette obligation a pour but :

- De lutter avec effectivité contre tout type de violence, discrimination, harcèlement et en particulier les violences sexuelles et sexistes
- De protéger et accompagner les victimes
- De sanctionner les auteurs
- De démontrer l'exemplarité des employeurs publics

Le dispositif propose donc :

- Une procédure de recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements
- Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes de tels actes ou agissements vers les services et professionnels compétents chargés de leur accompagnement et de leur soutien
- Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements vers les autorités compétences pour prendre toute mesure de protection fonctionnelle appropriée et assurer le traitement des faits signalés, notamment par la réalisation d'une enquête administrative

Considérant que le Centre de Gestion du Pas de Calais, via un conventionnement avec les prestataires Signalement.net et Allodiscrim, propose une adhésion à ce dispositif dans un cadre financier avantageux avec notamment :

- La prise en charge de la mise en place du dispositif
- La mise à disposition d'un kit de communication à destination des agents
- Le pilotage du dispositif
- La mise à disposition de la plateforme de recueil des signalements

À la suite de l'avis favorable du bureau, les membres du Comité Syndical ont donné leur accord, à l'unanimité des voix, sur l'adhésion au dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes à compter de la signature de la convention et jusqu'au terme de celle-ci.

De plus, le Comité Syndical a donné à l'unanimité des voix leur accord pour autoriser le Président :

- A signer la convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes,
- A signer le certificat d'adhésion et tous actes relatifs à ce dispositif,
- A autoriser le règlement des factures correspondantes.

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
28 SEP. 2022

Rendu(e) exécutoir
Le. 06/10/2022
Le Président.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT**

Bertrand PETIT


Bertrand PETIT

SYNDICAT MIXTE LYS AUDOMAROIS

L'an deux mille vingt-deux, le 27 septembre 2022 à 19H00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Lys Audomarois s'est réuni dans la salle du conseil de son siège social à Saint-Omer, à la suite des convocations adressées à leur domicile en date du 21 septembre 2022.

ETAIENT INVITES

- Monsieur PETIT Bertrand – Président,
- Mesdames WAROT Sophie et WOZNY Florence, Vice-Présidentes
- Messieurs BEN AMOR Rachid, CAINNE Louis, CORNETTE Christophe, DUPONT Jean-Claude, DUPONT Franck, ROUSSEL Benoît et WYCKAERT Gérard, Vice-Présidents
- Mesdames CANARD Céline Marie, BOIDIN Véronique, SEILLIER Christine et VASSEUR Françoise, Déléguées Titulaires,
- Messieurs AGEORGES Benoît, ALLOUCHERY René, BEE Didier, BOULET Michel, CORDIER André, DECOSTER François, DENIS Laurent, DISSAUX Jean-Claude, DUQUENOY Joël, LEFAIT Jean-Paul, LEROY Christian, MARQUANT Francis, MEQUIGNON Alain, PRUVOST Mathieu, SABLON Frédéric, TELLIER Alain et TILLIER Patrick, Délégués Titulaires

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur PETIT Bertrand – Président,
- Madame WOZNY Florence, Vice-Présidente
- Messieurs BEN AMOR Rachid, CORNETTE Christophe, DUPONT Jean-Claude, DUPONT Franck, ROUSSEL Benoît et WYCKAERT Gérard, Vice-Présidents
- Mesdames BOIDIN Véronique, SEILLIER Christine et VASSEUR Françoise, Déléguées Titulaires,
- Messieurs AGEORGES Benoît, CORDIER André, DENIS Laurent, DISSAUX Jean-Claude, DUQUENOY Joël, PRUVOST Mathieu et TELLIER Alain, Délégués Titulaires

DELEGUES EXCUSES ET REMPLACES PAR UN MEMBRE SUPPLEANT OU AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE

- Mr LEROY Christian, Délégué Titulaire, a donné pouvoir à Mr WYCKAERT Gérard, Vice-Président
- Mr BEE Didier, Délégué Titulaire, a donné pouvoir à Mr CORDIER André, Délégué Titulaire
- Mr MEQUIGNON Alain, Délégué Titulaire, a donné pouvoir à Mme VASSEUR Françoise, Déléguée Titulaire
- Mme WAROT Sophie, Vice-Présidente, a donné pouvoir à Mr PETIT Bertrand, Président jusqu'à son arrivée
- Mr BOULET Michel, Délégué Titulaire est remplacé par Mr OBOEUF Gérard, Délégué Suppléant
- Mr MARQUANT Francis, Délégué Titulaire est remplacé par Mr MARTINOT Michel, Délégué Suppléant
- Mr SABLON Frédéric, Délégué Titulaire est remplacé par Mme BAUDEQUIN Odile, Déléguée Suppléante
- Mr CAINNE Louis, Délégué Titulaire est remplacé par Mr WOJTKOWIAK David, Délégué Suppléant
- Mr DECOSTER François, Délégué Titulaire est remplacé par Mr BOIDIN Philippe, Délégué Suppléant
- Mr LEFAIT Jean-Paul, Délégué Titulaire, est remplacé par Mr LAMIRAND Jean-Pierre, Délégué Suppléant